

Chapitre 20

Finances publiques

20.1 Statistique consolidée des finances publiques

Les recettes consolidées des administrations publiques par source et les dépenses consolidées par fonction pour les années 1968-72 figurent au tableau 20.1. Cette présentation globale expose l'ensemble des activités financières de tous les paliers de l'administration publique — fédéral, provincial et municipal — au Canada comme émanant d'une seule entité. Les nombreuses opérations financières entre les paliers, au titre des recettes ou des dépenses, selon le cas, ont été exclues afin d'obtenir une mesure significative des répercussions globales de toutes les administrations publiques sur la population. On évite les comptes multiples pour une opération donnée en éliminant du total des recettes générales brutes ou des dépenses générales brutes tous les transferts de nature générale et spécifique entre les divers paliers ainsi que toutes les ventes et achats de biens et services qui ne représentent pas une adjonction à l'activité financière collective des administrations publiques. La nouvelle classification établie dans *Le système canadien des statistiques de la gestion financière des administrations publiques* (no 68-506F au catalogue de Statistique Canada), qui avait été appliquée pour la première fois aux données de 1970, a été utilisée rétrospectivement. Par conséquent, les données du tableau 20.1 peuvent être comparées d'une année à l'autre.

20.2 Finances fédérales

20.2.1 Comptes généraux

Les tableaux 20.2 à 20.6 donnent la statistique financière de l'administration fédérale établie conformément aux concepts révisés qui sont définis dans *Le système canadien des statistiques de la gestion financière des administrations publiques*. La statistique financière présentée aux tableaux 20.7 et 20.8 est tirée directement des *Comptes publics du Canada*.

Les tableaux 20.2 et 20.3 donnent le détail des recettes et dépenses générales brutes pour les années terminées le 31 mars 1972 et 1973. Les recettes sont passées de \$18,550 millions à \$21,426 millions, et les dépenses de \$18,218 millions à \$20,912 millions.

Les transferts de l'administration fédérale aux administrations provinciales, territoriales et locales pour l'année terminée le 31 mars 1973 sont indiqués au tableau 20.4. On peut trouver les chiffres pour l'année précédente dans l'*Annuaire du Canada 1974*, p. 855-857.

Le tableau 20.5 donne le bilan financier de l'administration fédérale au 31 mars 1972 et 1973. Quant au tableau 20.6, il analyse la dette obligatoire brute selon le taux d'intérêt moyen, l'échéance moyenne et le lieu du remboursement au 31 mars 1972 et 1973.

Outre le montant brut de la dette obligatoire directe, le gouvernement du Canada a pris à sa charge certains éléments de passif éventuel. Les principales catégories de cette dette indirecte ou éventuelle sont la garantie des prêts assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation et les obligations garanties des Chemins de fer Nationaux du Canada. Le reste comprend principalement la garantie des prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université et les garanties au titre de la Loi sur l'expansion des exportations. Le tableau 20.7 donne le détail de la dette garantie du gouvernement du Canada au 31 mars 1972 et 1973.

Le tableau 20.8 résume l'état de la dette publique (intérêt et montant à rembourser) pour la période 1969-73. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des renseignements détaillés sur la dette non échue et sur les bons du Trésor en circulation, ainsi que sur les nouvelles émissions de titres du gouvernement fédéral. Ces renseignements sont résumés en fonction de la classification type dans la publication de Statistique Canada intitulée *Finances de l'administration publique fédérale* (no 68-211 au catalogue).

20.2.2 Impôts des particuliers et des corporations

La statistique des perceptions au titre de l'impôt sur le revenu est recueillie au moment où s'effectuent les paiements; elle est donc à jour. Plus de 85% des contribuables sont des salariés et presque tout l'impôt qu'ils ont à payer est retenu à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la majeure partie de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence,